

« Pêcher,
c'est rejoindre le
plus grand réseau
associatif
de France »

Développement du Loisir Pêche

Un petit tour du côté de la FDAAPPMA de la Vienne (86)

Le développement du loisir Pêche, mission statutaire des FDAAPPMA peut se traduire par l'installation d'équipements et d'infrastructures facilitant l'accès à la rivière aux pêcheurs. Les FDAAPPMA participent ainsi au développement des territoires, parfois grâce à des techniques innovantes, telle que celle développée par la FDAAPPMA de la Vienne.

Pour répondre à une demande grandissante des pêcheurs, la FDAAPPMA 86, en partenariat avec le Conseil Départemental, la FNPF, les collectivités territoriales, le SDIS, et EDF, a installé une quinzaine de rampes de mise à l'eau « nouvelles générations » présentant de nombreux avantages, grâce à une conception collaborative avec un constructeur spécialisé.

Ces rampes de mises à l'eau sont constituées de plaques de béton préfabriquées s'imbriquant les unes aux autres, fixées au sol par des fers à béton.

Ce système permet de répondre à différentes contraintes, notamment quant à la tenue dans le temps, la rapidité d'installation (2/3 jours), la réduction de l'impact sur la rivière (diminution des risques de pollution et de dispersion du béton dans l'eau, caractère moins intrusif...).



Suivant un cahier des charges imposé par le SDIS 86, ces rampes ont été spécifiquement développées pour la mise à l'eau des embarcations de pêche de loisir. Elles bénéficient également aux services de secours, aux syndicats de rivière, aux agents EDF etc. Elles offrent un revêtement rainuré pour une bonne adhérence des pneumatiques.



GÉNÉRATION
PÊCHE



Une plaque mesure 3 x 1 x 0,18 m pour un poids avoisinant 1 tonne environ.

12/15 plaques sont habituellement nécessaires pour réaliser une rampe.

Les prix varient en fonction des quantités commandées. Il faut compter environ 300€ TTC par plaque hors frais de transport.